



*Schéma Directeur de Signalisation
directionnelle et touristique*

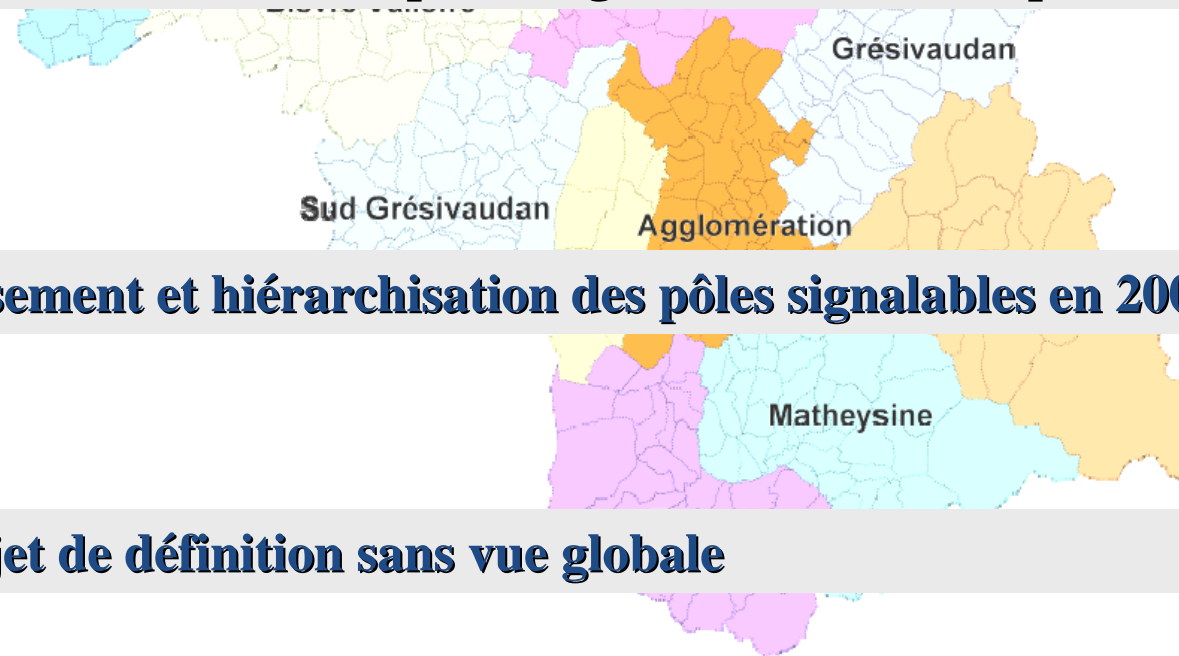
Méthode et outils de gestion

Département de l'Isère

LE CONTEXTE

Un projet de schéma directeur départemental de signalisation directionnelle sans concertation a été réalisé en 1985.

Ce document n'abordait pas la signalisation touristique.



Recensement et hiérarchisation des pôles signalables en 2004

= Projet de définition sans vue globale

Objectifs du schéma directeur de signalisation

Guider, informer, valoriser le patrimoine touristique, économique et culturel, tout en veillant au respect de l'environnement et de la sécurité routière.

Pour cela une nécessité:



Assurer la cohérence à chaque intersection entre:

- Signalisation directionnelle sur axes structurants,
- Signalisation directionnelle sur routes départementales en et hors Agglomération.
- Signalisation d'information locale.

Enjeu de sécurité routière

Mercredi 5 janvier 2011 page 5

GRENOBLE ET SA RÉGION

Voreppe concerné **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** Quatre automobilistes ont pris cette autoroute dans le mauvais sens en 16 jours

Série de contresens sur l'A 48 : à qui la faute ?



Voreppe (lire page 1) des infrastructures qui ont été réalisées par Agoré et la...
...il n'a fallu soigner les services...
...société sera capable de...
...Dédier Martin Selon lui...
...plan social, consacré...
...27 personnes, de sept...
...décembre 2010, a égale...
...été fait « avant la venue...
...est pas question qu'il y...
...plan social avec le FBI...
...qu'on soit l'état autour de...
...le contrat ferme, le syndi...
...n'est pas inquiet pour le...
...de recherche voreppain...
...arrivements de plus...
...millions d'euros ont été...
...en 2010. C'est le plus...
...minimum d'argent. Mais...
...à toujours dit qu'il vou...
...droit prendre l'entreprise...
...entre dans 5 ou 7 ans...
...il-celle veut diriger un...
...meilleurs ? »

VOREPPE/VOIREPPE/
GRENOBLE

Même si l'erreur n'a pas toujours été commise au même endroit, c'est toujours sur la même portion d'autoroute, entre Voreppe et Voiron, que quatre automobilistes se sont malencontreusement engagés à contre-sens sur l'A 48 au cours de ces deux dernières semaines (lire par ailleurs et dans nos prochains éditoriaux).

De quoi s'interroger sur la logique des infrastructures elles-mêmes et sur la lisibilité de la signalétique mais en place au niveau des bretelles d'accès de Voreppe (où deux conducteurs très âgés se sont trompés de voie en allant sur Grenoble) mais aussi de la Porte de France à Grenoble (où un automobiliste revenant engagé à contre-sens vers Lyon) et de Champagnolle à Voiron où un autre conducteur a pris la mauvaise voie en allant vers Grenoble.

Des panneaux « sens interdit » sur fond jaune fluo bientôt installés à Voreppe

C'est évidemment une



C'est là, au niveau de la bretelle d'accès de Voreppe, que deux automobilistes âgés de 92 et 81 ans ont pris la mauvaise voie samedi à contre-sens les 18 et 20 décembre. Le dernier à traverser la barrière a trouvé la mort. (La Tribune Agoré)

question que nous nous sommes ainsi posée face à cette série d'événements similaires est à cet instant », indique tout de même le commandant de l'Escadron départemental de Sécurité routière (EDSR) de Voiron, le capitaine Vahet. « D'autant que des travaux sont actuellement en cours, précisément au niveau de la

bretelle de Voreppe. Un bien sûr place, nous n'avons pu que constater que la signalétique était parfaitement claire et les voies de circulation correctement orientées. S'engager sur la mauvaise voie à ces années révolues donc lui et bien de l'erreur humaine manifeste. »

Ce qui n'empêche pas les

responsables de l'Arco de « développer, avec nous, sur les moyens d'améliorer la prévention. » Nous étudions et testons constamment de nouvelles méthodes pour rendre notre signalétique plus visible », indique Jean-Charles Dupin, chef de l'exploitation. « Des panneaux « sens interdit » sur fond jaune fluo seront

REPÈRES

UNE SÉRIE VOIRIE

Le 18 décembre, un homme de 92 ans roulant vers Grenoble s'est engagé sur l'A 48 à contre-sens à la bretelle de piéage de Voreppe. Il a provoqué trois accidents sans blessure mortelle de blessés. Le lendemain, un conducteur âgé de 81 ans, a fait la même chose mais en sens inverse en prenant l'A 48 de la Porte de France, à Grenoble. Il a été stoppé au piéage de Voreppe par la police sans être cause d'accident. Le 24 décembre, un homme de 81 ans a en revanche trouvé la mort en percutant un véhicule après avoir « commis le message » quelques jours plus tôt, pris l'autoroute vers Grenoble en sens inverse, au piéage de Voreppe. Enfin, le 27 janvier, un homme de 80 ans venant de Micaloux, alors qu'il était à parcourir 10 km à contre-sens vers Grenoble, sans aucune conséquence, après être entré sur l'A 48 à Champagnolle/Voiron.

peut exemple lancés à trois mètres en tête, dans un à Voreppe. Mais nous ne pourrions jamais empêcher complètement un phénomène lié à des comportements irrépressibles. »

Remise L'ARCO

Pour les gendarmes, ce sont les automobilistes qui sont en cause, pas les infrastructures

Pour le capitaine Guillard, commandant le peloton d'autoroute de Voiron, compétent sur l'A 48, cette série d'événements est inégale selon les

De plus le 18 décembre, date du premier « dévirement », à chaque fois qu'un conducteur s'est retrouvé dans le mauvais

passé dans le site des pentes... Ce n'est pas toujours évident. Il arrive en effet souvent que les automobilistes en se

Aptitude à la conduite : aucun suivi médical obligatoire

Une fois que vous obtenez votre permis de conduire, celui-ci vous est octroyé à vie sans infractions graves, etc.

qu'une infirmité personnelle. Bien, également, de l'y obliger. Cela dit, lorsque des gendarmes ou des policiers. Avec la



ÉTENDUE DE LA MISSION

- **Signalisation directionnelle (schéma directeur)**



- **Signalisation touristique (schéma directeur)**



- **Autres modes de signalétique**



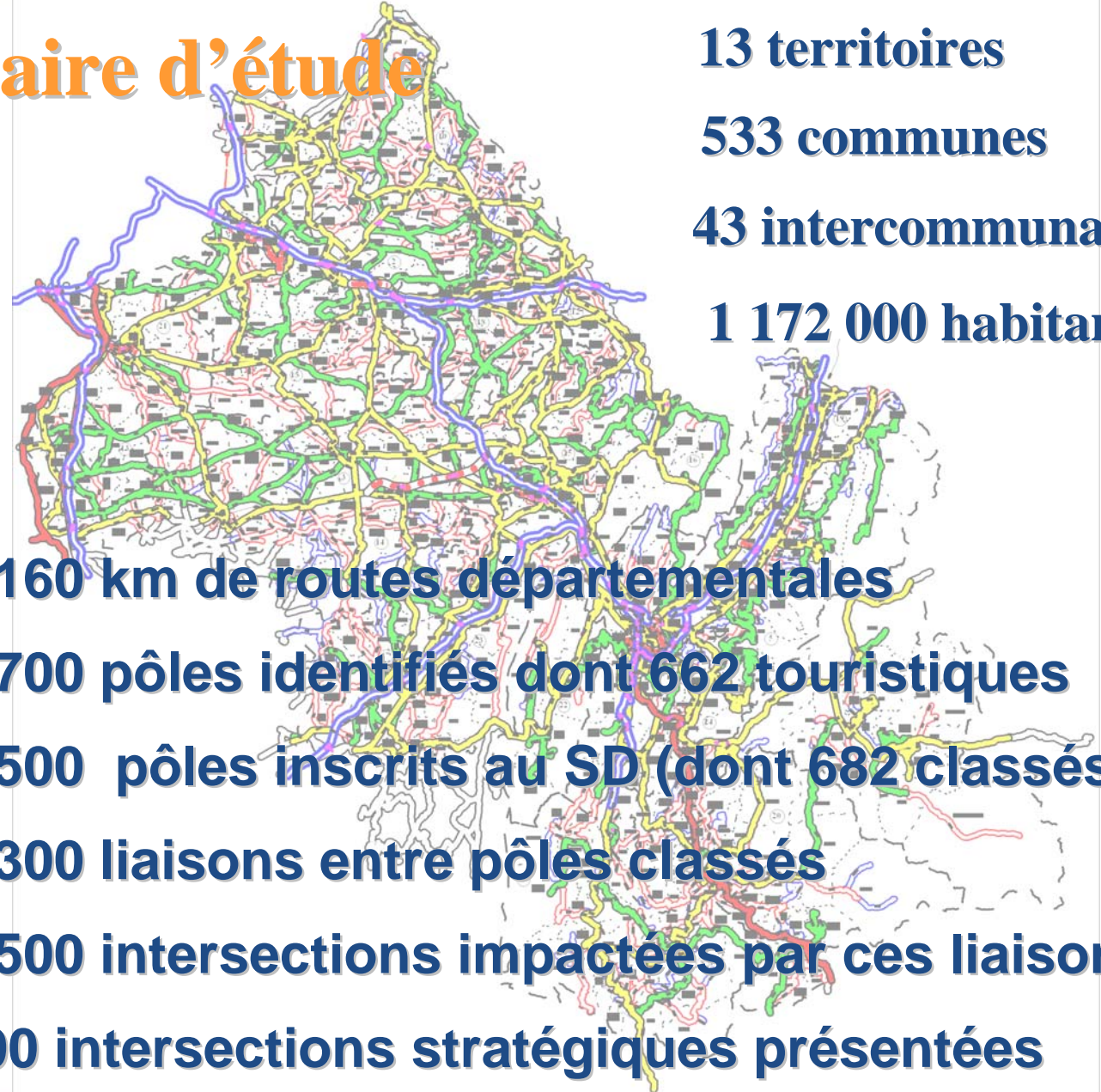
L'aire d'étude

13 territoires

533 communes

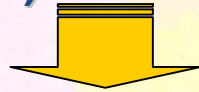
43 intercommunalités

1 172 000 habitants

- 
- **5 160 km de routes départementales**
 - **3 700 pôles identifiés dont 662 touristiques**
 - **1 500 pôles inscrits au SD (dont 682 classés)**
 - **6 300 liaisons entre pôles classés**
 - **2 500 intersections impactées par ces liaisons**
 - **300 intersections stratégiques présentées**

PHASE DE L'ETUDE

Phase 1 : Étude des pôles (lieux pouvant faire l'objet d'une signalisation) octobre 2008



Concertation par territoire en mai & juin 2009



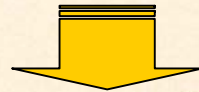
Savoie



Phase 2 : Définition des itinéraires et de leurs liaisons automne 2009

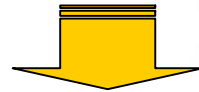


Phase 3 : Complément à l'étude de liaisons janv à Mars 2010

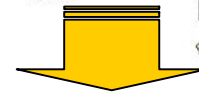
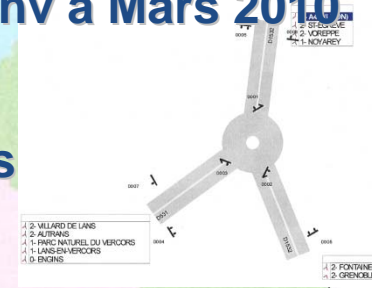


Phase 4 : Établissement des fiches carrefours

Avril à juin 2010



Concertation par territoire octobre & novembre 2010



Phase 5 : Guide de la signalisation



ORGANISATION



Direction des routes

MAPA
Prestations intellectuelles

5 phases
d'études

Intervenants

ASCOD E

Titulaire de marché



Sous traitant

Outils informatiques

Licence SIGNAL
Schéma directeur

CGI 38
1 licence
2 postes

ASCODE
1 licence en
location

*Assistance téléphonique
assurée par Kadry*

LES ACTEURS

Comité de Pilotage

Rôle du comité de pilotage :

- **Confirmer les objectifs de l'étude**
- **Superviser l'ensemble de l'opération**
- **Valider les choix définitifs avant l'envoi du schéma directeur pour approbation aux services de l'état**

LES ACTEURS

Comité Technique de Suivi

Rôle du comité technique :

- **Suivi régulier de l'étude**
- **Validation des choix techniques**
- **Assurer le lien avec le Comité de Pilotage**

CONCERTATION LOCALE

Une réunion de concertation sera organisée pour chaque territoire.

Les documents d'étude présentés seront remis aux participants en même temps que la convocation à la réunion.

Composition type d'une réunion de concertation:

Direction
interdépartementale des
routes

Direction Territoriale

Comité départemental du
tourisme

Direction des routes
du Conseil général

Office du tourisme

Elus du secteur
concerné

Communautés de
communes

Bureau d'étude
ASCODE

Chambres
consulaires

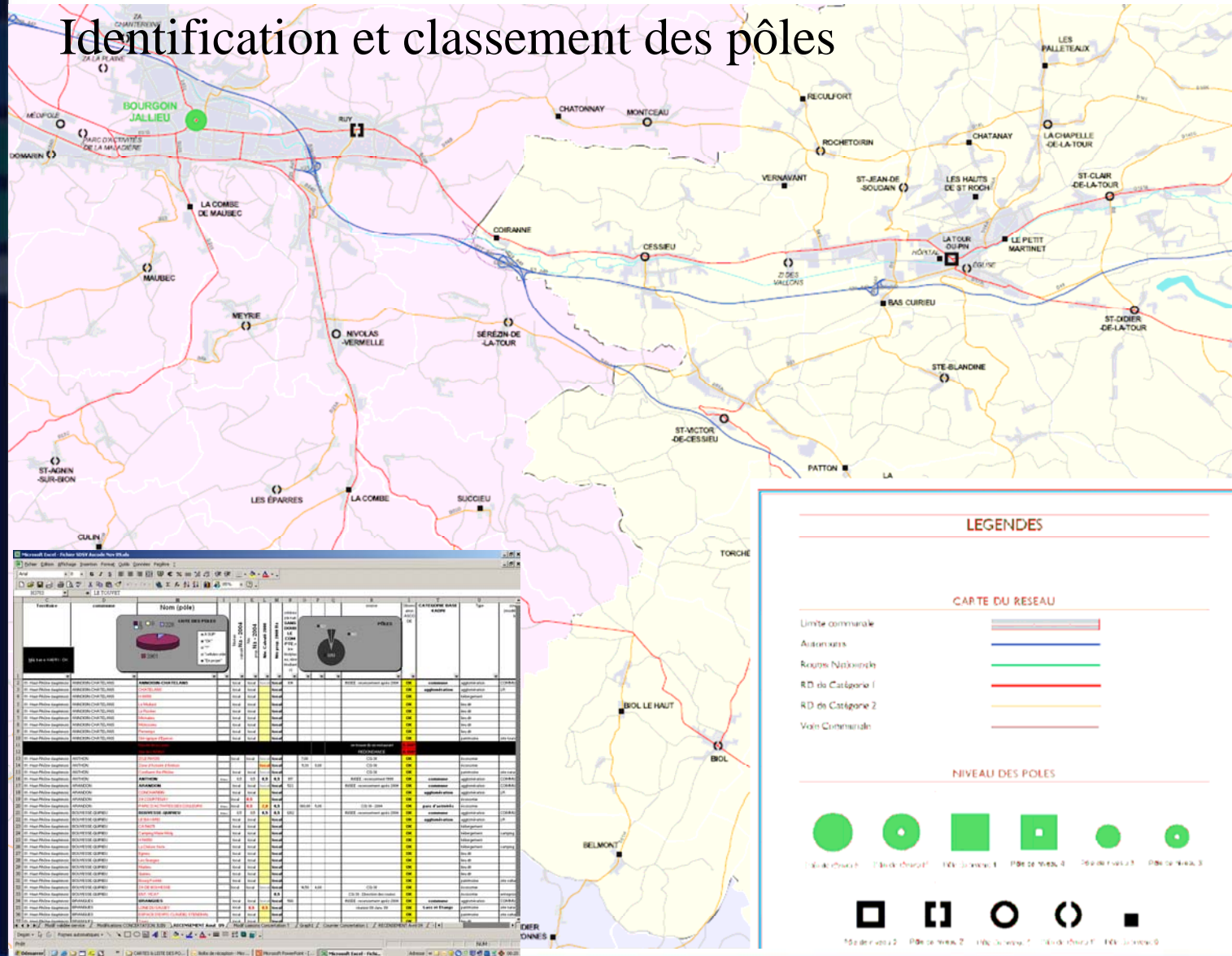
Partenaires externes :
Départements, Sociétés d'autoroutes

Parcs nationaux et régionaux



Déroulement de l'étude

Identification et classement des pôles



Déroulement de l'étude

Définition des itinéraires et calculs des liaisons

LA BÂTIE-MONTGASCON

1-Directionnel: 6-Intér...

Voies Sections Equipements Pôles Liaisons Arcs

Signal Technologie

Etude Couche

- Contrôler chemin
- Sauver
- Changer départ
- Changer arrivée
- Supprimer
- Imprimer
- Carte des éloignements
- Calcul global
- Calculer Liaisons

Explorateur

- ILES AUX PIRATES (4)
- INOALLÉE (13)
- IZEAUX (5)
- IZERON (3)
- JAMEYZIEU (1)
- JANNEYRIAS (7)
- JARCIEU (5)
- JARDIN (10)
- JARDIN ET CHÂTEAU DU TOUVET
- JARDIN FERROVIAIRE (1)
- JARRIE (8)
- JONAGE (4)
- LA BALME DE RENCUREL (1)
- LA BALME-LES-GROTTES (14)
- LA BÂTIE-DIVISIN (5)
- LA BÂTIE-MONTGASCON (9)
- AOSTE
- CHIMILIN
- CORBELIN
- FAVERGES-DE-LA-TOUR
- LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR
- LAC D'AIGUEBELETTE
- PARC ZOOLOGIQUE DU DOM
- ST-ANDRÉ-LE-GAZ
- ST-CLAIR-DE-LA-TOUR
- LA BÉRARDE (3)
- LA BRIDOIRE (3)
- LA BUISSE (6)
- LA BUISSIÈRE (1)
- LA CHAPELLE EN VERCORS (7)
- LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR (9)
- LA COMBE (1)
- LA COMBE-DE-LANCEY (2)
- LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ (29)

Propriétés

Classe: D

Liaison de: AOSTE

A: LA BÂTIE-MONTGASC

Catégorie: Normal

Origine: Calculée

Eloignement

Max. admis: 1800

Courant: 302

Saisi: 0

Pôle écran:

Famille:

1-Directionnel

Historique:

Date: 20/07/2009 18:07:48

Observ: Accepté

Restrict. catégorielles:

D1516 D1075 D1516

Territoires : 03-Vals de Dauphine
Voies : VC9290
Libellés de voie : VC9290

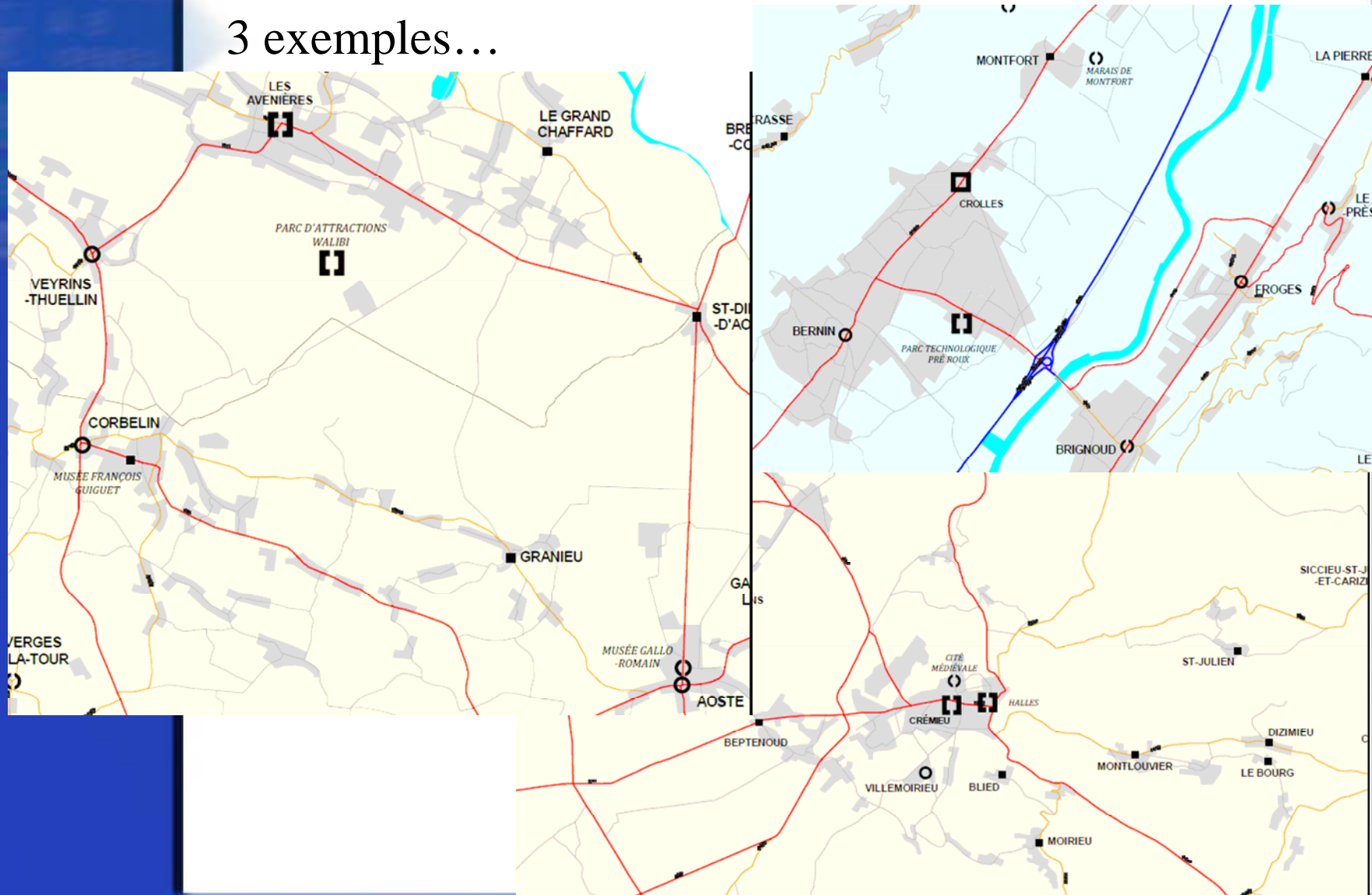
Prêt 851028, 2060611 F5 1:76567 NUM DEF


Démarrer Avis sur projets Éléments envoyés - Micr... SEC-26-4-2.ksp - Kadri Si... Kadri Signal@ Signal S... Adresse 15:37

Déroulement de l'étude

Calcul des liaisons à vérifier

3 exemples...



 D:\Etudes\ARM...
 SD
 38\Reçu\CG38

Etablissement des fiches carrefour brutes

Kadri Signal® Signal Schéma et Gestion - [Description de l'étude]

Fichier Edition Affichage Outils Fenêtre ?

Sections 05_069_10 1-Directionnet: 6-Intér...

Vue Fiche

Tout voir

Brute

Plan détaillé

Vue Tableau

Vue Fiche


Signal Technologie

Etude Couche

- Créer
- Localiser
- Délocaliser
- Positionner libellé
- Supprimer
- Aperçu avant impression
- Imprimer
- Extraire étude
- Modifier ensembles
- Ajouter ensemble
- Contrôler carrefours

Explorateur

- 0485 (1)
- 0486 (1)
- 0488 (1)
- 0492 (1)
- 0493 (1)
- 0497 (1)
- 0498 (1)
- 0499 (1)
- 05 (1)
- 05_013_15 (1)
- 05_030_28 (1)
- 05_034_01 (1)
- 05_034_02 (1)
- 05_034_03 (1)
- 05_063_24 (1)
- 05_069_10 (1)
- 05_069_10
- 05_130_05 (1)
- 05_130_07 (1)
- 05_130_08 (1)
- 05_130_09 (1)
- 05_130_18 (1)
- 05_130_19 (1)
- 05_134_23 (1)
- 05_174_11 (1)
- 05_174_17 (1)
- 05_174_17



	1-D1085	2-D71	3-D1085
1-D1085		2- LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ 1- BIS VALENCE 0- NANTOIN	5- GRENOBLE 3- VOIRON 2- ST-MARCELLIN 2- VINAY 1- LA FRETTE 1- CHABONS 0- BIS COTE D'AZUR
2-D71	3- BOURGOIN JALLIEU 2- RUY 1- CHATONNAY 1- NIVOLAS-VERMELLE 1- CHAMPIER 1- BIS DIJON 1- BIS PARIS		0- BIS COTE D'AZUR
3-D1085	5- LYON 3- BOURGOIN JALLIEU 2- RUY 1- CHAMPIER 1- ST-JEAN-DE-BOURNAY 1- BIS PARIS	0- NANTOIN	

Prêt

Ser: 1/1 839627, 2046000 E5 1:71707 MAJ NUM DEF

Démarrer 3 Explorateur... Boîte de réce... 4 Microsoft... Kadri Signal... 20110106155... 20110106160... 20110106161... Adresse 16:30

ASCODE

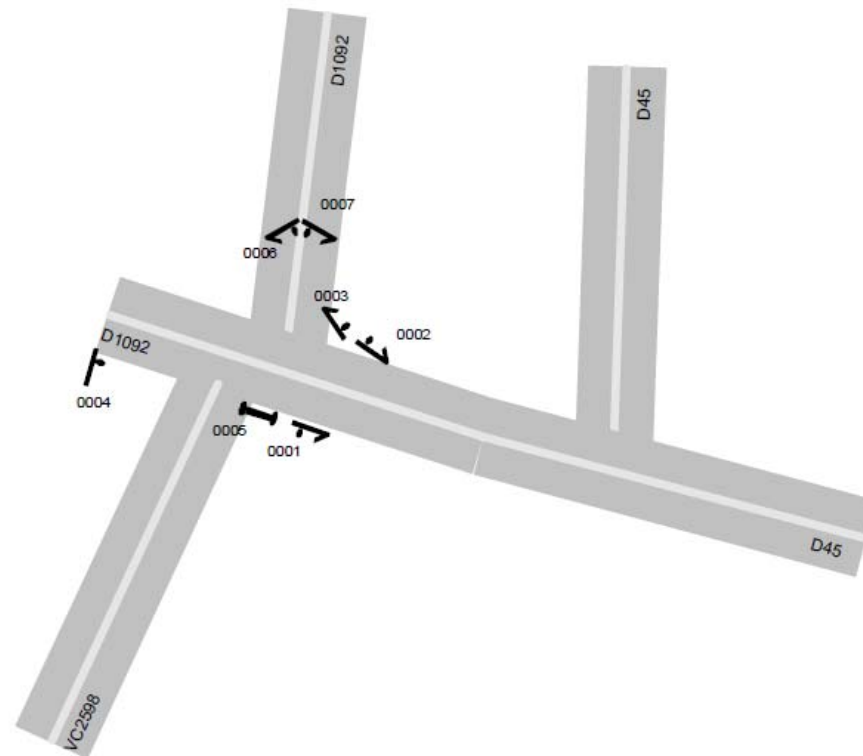
Club sécurité routière COTITA 18 OCTOBRE 2011

Déroulement de l'étude

Complément à l'étude de liaisons

4- CHAMBERY
3- VOIRON
2- MOIRANS
2- GRENOBLE ISÈRE
1- RENAGE

4- VALENCE
3- ROMANS SUR ISERE
2- VINAY
1- POLIÉNAS
1- L'ALBENC



0- A49
2- GRENOBLE

Comparaison avec l'existant et sélections des mentions

Actions

- Créer
- Localiser
- Délocaliser
- Positionner libellé
- Supprimer
- Aperçu avant impression
- Imprimer
- Extraire étude
- Modifier ensembles
- Ajouter ensemble
- Contrôler carrefours

Explorateur

- 0485 (1)
- 0486 (1)
- 0488 (1)
- 0492 (1)
- 0493 (1)
- 0497 (1)
- 0498 (1)
- 0499 (1)
- 05 (1)
- 05_013_15 (1)
- 05_030_28 (1)
- 05_034_01 (1)
- 05_034_02 (1)
- 05_034_03 (1)
- 05_063_24 (1)
- 05_069_10 (1)
- 05_130_05 (1)
- 05_130_07 (1)
- 05_130_08 (1)
- 05_130_09 (1)
- 05_130_18 (1)
- 05_130_19 (1)
- 05_134_23 (1)
- 05_174_11 (1)
- 05_174_17 (1)
- 05_174_17

Vue Fiche

5- LYON

3- BOURGOIN JALLIEU

2- RUY

4- CHATONNAY

1- BIS PARIS

1- CHAMPIER

1- BIS DUION

4- NIVOLAS-VERMELLE

4- ST JEAN DE BOURNAY

5- GRENOBLE

2- VOIRON

2- ST-MARCELLIN

2- VINAY

1- LA FRETTE

4- CHABONS


0- BIS COTE D'AZUR

2- LA COTE-SAINT-ANDRÉ

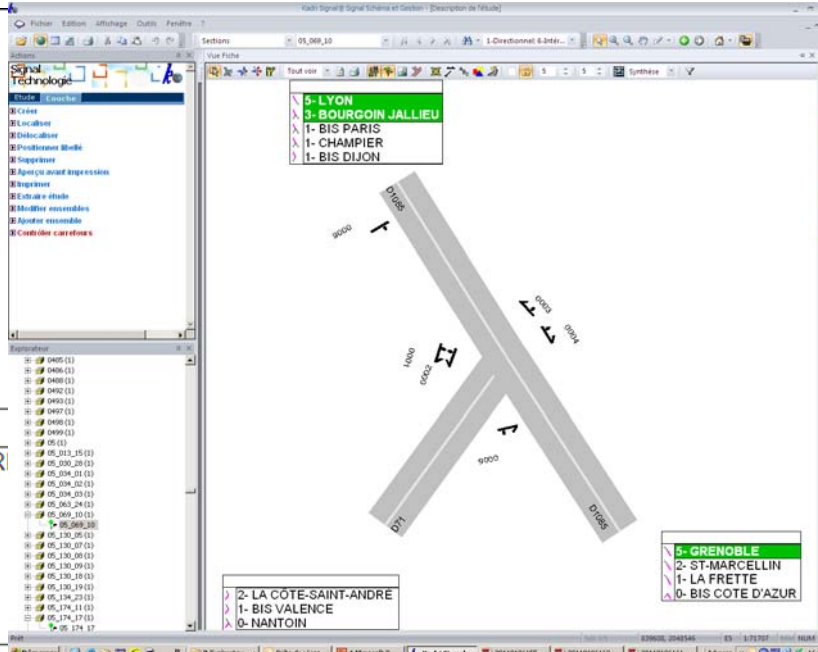
1- BIS VALENCE

0- NANTOIN

Etablissement des fiches – carrefour de synthèse



	1-D1085	2-D71	
1-D1085		2- LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ 1- BIS VALENCE 0- NANTOIN	
2-D71	3- BOURGOIN JALLIEU 1- CHAMPIER 1- BIS DIJON 1- BIS PARIS		
3-D1085	5- LYON 3- BOURGOIN JALLIEU 1- CHAMPIER 1- BIS PARIS	0- NANTOIN	



L'application du Schéma directeur de signalisation directionnelle s'articulera avec:

- Le règlement de voirie
- Le guide de la signalisation



Application du schéma directeur

Projet de définition avec Signal Etudes

sec-13-112-modifié

- 01
- 02
- 03
- 04-05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13 version 1
- 13 version 2
- 14
- 7 projet
- Sc51

E43 500x150x0.075m²
Jaune 3871
C01 1300x400x0.520m²
Bleu 3875
C02 1300x300x0.300m²
Vert 3877
C03 1300x400x0.520m²
Blanc 3879

Artigraffis avec artigraffis
Chapeau ou
Colerette ou

Coulisseau MC
M: 134 m.daN
Lg: 1.50 m
Dans fit: 0.500 m
6009 Vert Sapin

MAT ANCRE MD
M: 605 m.daN
Lg: 2.40 m (3.80)
6009 Vert Sapin

Soie d'ancrage

SD2 GRAV
803
x= 0.80 m
y= 0.80 m
z= 0.80 m
m3= 0.012

Carrefour: 7 équipement(s), 7 équipement(s) AFourrir

Démarrer | WIXP-6236-DOCS (D:) | Boîte de réception - Micr... | Microsoft PowerPoint - [...] | Kadri Signal @ Signal ... | Adresse | 08:17

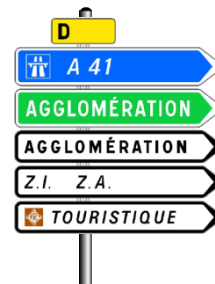
Projet intégré dans base de données schéma directeur

GUIDE DE LA SIGNALISATION

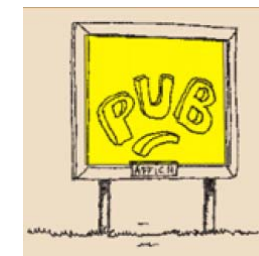
Document à l'attention des collectivités et des gestionnaires de réseau routier

Objectifs du guide :

- Rappeler les différentes réglementations
- Proposer des solutions alternatives et complémentaires à la signalisation routière

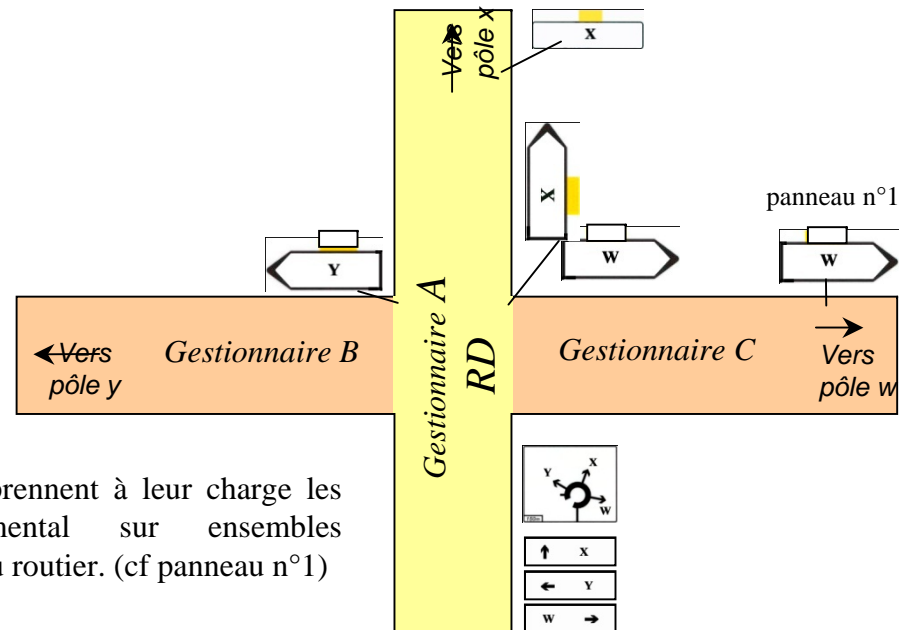


- Préciser les règles concernant la publicité



Les règles financières du jalonnement

Répartition des charges financières de la signalisation verticale directionnelle hors et en agglomération



NB : les gestionnaires B et C prennent à leur charge les mentions d'intérêt départemental sur ensembles directionnels situés sur leur réseau routier. (cf panneau n°1)

Nature de la mention	Fourniture	Entretien	Remplacement
	à charge du		
1) mention d'intérêt départemental* 2) mention d'intérêt local* sur ensemble directionnel départemental	Gestionnaire A (CG)	Gestionnaire A (CG)	Gestionnaire A (CG)
3) mention d'intérêt local* sur ensemble directionnel local ou sur ensemble de signalisation d'information locale (S.I.L.)	Demandeur (le pôle demandant à être signalé)	Demandeur (le pôle demandant à être signalé)	Demandeur (le pôle demandant à être signalé)

* Selon le classement des pôles au schéma directeur départemental de signalisation directionnelle

● LA REGLEMENTATION : Documents de référence

- **Le livre I - Signalisation Routière : Parties 1, 2, 3, 4, 5, et 6,**
- **L'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,**
- **L'instruction interministérielle, relative à la signalisation de direction n° 82-31 du 22 mars 1982,**
- **La circulaire n° 84-71 du 02 novembre 1984, relative à l'utilisation des panneaux diagrammatiques de présignalisation de type D42,**
- **L'arrêté du 05 janvier 1995, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,**
- **La circulaire n°92-17 du 31 mars 1992 relative à la signalisation touristique**
- **Le code de la route, de l'environnement et de la voirie routière**
- **circulaire du 29 décembre 1992 portant sur l'application de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relatif à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes**
- **Le guide de la Signalisation d'Information Locale de mars 2007**
- **La circulaire 98.11 du 12 janvier 1998 relative aux procédures techniques d'approbation des dossiers relatifs à la signalisation de direction**
- **Les normes françaises.**